

Ordonnance
Des generaux Des monnoies
Pour la coinne du marc d'argent

Du 21: aoust 1355.

Nous vous mandons que tantost
ces lettres veues vous cloiez
toutes les boetes de la d. monnoye et
faittes nouvelles boetes, et nouvelles
papieres de deliurance et de
ballance et iumentaire de Roule qui
sera en la dite monnoye en la
maniere accoustumee en faisant
payer aux changeurs a droit tour de
papier toute ce qui leur sera deu
de deniers que vous aurez
Comptant et ce qui sera eslevé
de vant les monnoyers, et ce fait
faictes tantost convenir pardevant
vous iceux changeurs et Marchés
frequentant la d. monnoye et leur

Il leur qu'il auront de chacun
marc d'argent qu'il apporteront
en icelle soit blanc comme noir
vingt folie tournois de Breue
autre le prix de present cest
apre avoir qu'il a aucun pour
marc d'argent alloie a trois
deniers de loy et au dessus
une livre tournois et de
tout autre alloie au dessus
de deux trois deniers de loy
dix livres huit folie tournois
et ce fait vous gardes vous
envoyez sans aucun delay
par certain messager les
boites de la dite monnoye
le dit instrument et celle de
vos lieux et la maniere
accoustumee et leur plaignie
si aucunement vous en aury le

maître pour Comptes de Comme
 J'envoie vous avons escript
 et nous de payer diligemment
 par ce me payer combien il sera
 venu de billon en la d. monnoye
 pour cette creue avec tout le fait
 d'icelle et faites payer aux
 ouvriers et monnoyers de tout
 l'ouvrage de la monnoye sixante
 quatrieme d'enviement faite et de
 cette presente dans leur saine
 mention quil e soit mise la
 doive a piette de l'ouvrage et
 monnoyage les a s'cavoir quatorze
 deniers pour marc d'oeuvre tant
 blanc Comme noir, et pour
 monnoyer vingt folie de groie
 et denier blanc et quatorze deniers
 Cournoie et pour bneue de dix
 livres de doublea parisis pour
 descheres pour tout et garder

bien qu'en ce cas il n'y a aucun défaut
Ecrit à Paris le 21. jour d'août
mil trois cent cinquante cinq.